

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2018 A 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.L. LOURADOUR ; J. COURTAULT ; M. JAMIN
Représenté : J. F. MELOT par M. JAMIN

Absent : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 15 mars 2018

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 février 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2017

Budget communal

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à **40.375,18 €**. Le montant des titres émis au cours de l'exercice s'établit à **57.872,87 €**.

Le solde d'exécution propre de l'exercice 2017 s'élève à **17.497,69 €**, montant auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice précédent **12.420,67 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **29.918,36 €**.

En investissement, le solde d'exécution propre de l'exercice 2017 s'élève à **-36.250,29 €**, montant auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice précédent **10.237,23 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à **-26.013,06 €**.

Service des Eaux

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à **7.943,48 €**. Le montant des titres émis au cours de l'exercice s'établit à **7.943,48 €**.

Le solde d'exécution propre de l'exercice 2017 s'élève à **158,00 €**, montant auquel il convient de retrancher le résultat reporté de l'exercice précédent **-158,58 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **0,00 €**.

En investissement, le solde d'exécution propre de l'exercice 2017 présente s'élève à **4.566,16 €**, montant auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice précédent **37.149,27 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à **41.715,43 €**.

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève DISDERO, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de la Commune et du Service des Eaux de l'exercice 2017, dressés par Madame le Maire, décide d'adopter, à l'unanimité, les comptes administratifs 2017 de la Commune et du Service des Eaux.

3. Vote du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion (Commune et Service des Eaux) dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

4. Affectation du résultat 2017

Budget communal

Compte tenu des éléments ressortant du Compte Administratif 2017, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **29.918,36 €** de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement au c/1068 sur BP 2018

17.802,27 €

Report en fonctionnement, ligne R 002 du Budget Principal 2018 pour 12.116,09 €

Le Conseil marque son accord Pour : 4 Abstention : 1

Service des Eaux

Compte tenu des éléments ressortant du Compte Administratif 2017, le résultat à affecter est de **zéro**.

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

5. Taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales. L'ensemble du Conseil municipal ne souhaite pas une augmentation des taux d'imposition pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2017 pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation :	3,32 %
Taxe foncière bâti :	6,11 %
Taxe foncière non bâti :	53,22 %

6. Indemnités du Maire

Lors du dernier Conseil municipal du 15 février 2018, il avait été décidé pour 2018 de faire poser des gouttières à l'église de Port-Dieu pour un montant de 6.013,75 € TTC ainsi que des panneaux d'affichage dans chaque village. Compte tenu d'un hiver très humide, les travaux de voirie sont plus importants que prévus et passent d'un montant de 30.265,20 € TTC à 36.000 €. De ce fait, il n'est pas possible d'inscrire au budget tous les travaux prévus d'autant que les ressources de la commune sont toujours en baisse (-539 € par rapport à 2017 de DGF).

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil de baisser ses indemnités. Elle propose 12 % de l'indice brut 1022 de la fonction publique au lieu de 17 % et cela à compter du mois de mai 2018.

Accord est donné à l'unanimité.

7 - Vote des budgets 2018

Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **69.337,85 €** pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **70.565,00 €**.

Les principaux programmes d'investissement sont :

Dépenses :

- Voirie 36.000,00 €

Recettes :

- Voirie 16.000,00 €
- Numérotation des voies communales 2.940,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité ce budget.

Le budget du Service des Eaux 2018 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **7.658,74 €** pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à **42.292,16 €**.

Le conseil adopte à l'unanimité ce budget.

8 - Questions diverses

Néant